



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 28 JUN 2021 À 18H30
SALLE ROGER CALES – CAPITAINERIE DE CAPBRETON
(sur convocation du 22 juin 2021)

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 10

Absents représentés : 4

Absents excusés : 3

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 28 JUN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit du mois de juin, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 22 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, salle Roger Calès à la capitainerie du port de Capbreton, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :

Mesdames Casteras Line, Dedouit Marie-Jeanne, Gayon Marie-Antoinette, Jaurry Chamalbide Christine et Labeyrie Isabelle, Messieurs Arbeille Henri, Boireau Philippe, Dumas Jean-Louis, Laffitte Pierre et José Prosper.

Absents représentés :

Madame De Artèche Sylvie a donné pouvoir à Madame Jaurry Chamalbide Christine, Madame Libier Marie-Thérèse a donné pouvoir à Monsieur Laffitte Pierre, Monsieur Dalmay Johann a donné pouvoir à Monsieur Dumas Jean-Louis et Monsieur Trézière Yves a donné pouvoir à Monsieur Arbeille Henri.

Absents excusés :

Monsieur Froustey Pierre, Monsieur Darets Benoît et Monsieur Daulouède Jean-Claude.

OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE D'AQUITAINE POITOU CHARENTES

Rapporteur : Monsieur le vice-président

Les crédits de trésorerie n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. Ces prêts de trésorerie permettent une meilleure maîtrise des flux financiers et un assouplissement des rythmes de paiement. Les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent ainsi faire face à des besoins passagers de liquidités, sans qu'il leur soit nécessaire de mobiliser par avance les emprunts budgétaires affectés au financement de l'investissement. Ils ont vocation à permettre de prévenir les suspensions de paiement par les comptables pour insuffisance de trésorerie et ainsi d'améliorer la relation avec les fournisseurs et prestataires en évitant des mandatements tardifs donnant lieu à liquidation d'intérêts moratoires.

Le contrat de ligne de trésorerie du Centre intercommunal d'action sociale arrivant à échéance le 4 juin 2021, il est demandé de souscrire un contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € pour faire face à ses besoins ponctuels de trésorerie. La ligne de trésorerie interactive proposée par la Caisse d'Épargne d'Aquitaine Poitou Charentes est une ouverture de crédit, qui permet via internet de mobiliser des fonds, à tout moment et très rapidement, pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

Opération : ligne de trésorerie

Montant : 500 000 €

Durée : 12 mois

Offre bancaire :



Prêteur : Caisse d'Épargne d'Aquitaine Poitou Charentes

Offre : ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie taux ESTER avec une marge de 0,40 %

Frais de dossier : Néant

Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Base de calcul des intérêts : Exact/360

Process de traitement : tirage : crédit d'office remboursement : débit d'office

Commission d'engagement : 500 € prélevée en une seule fois

Commission de non utilisation : néant

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics ;

VU l'offre bancaire portant sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès de la Caisse d'Épargne d'Aquitaine Poitou Charentes pour une durée d'un an à compter de la date de signature du contrat, annexé à la présente ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation d'une ligne de trésorerie de 500 000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie du CIAS, auprès de la de la Caisse d'Épargne d'Aquitaine Poitou Charentes pour une durée d'un an à compter de la date de signature du contrat, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Offre : ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie taux ESTER avec une marge de 0,40 %

Frais de dossier : Néant

Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Base de calcul des intérêts : Exact/360

Process de traitement : tirage : crédit d'office remboursement : débit d'office

Commission d'engagement : 500 € prélevée en une seule fois

Commission de non utilisation : néant

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat à intervenir portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie auprès de la de la Caisse d'Épargne d'Aquitaine Poitou Charentes,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 juin 2021

Pour le président,
Par délégation
Le vice-président,

Pierre Laffitte

